



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Commune de Le Verger
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société Brete Sun ISDND pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Le Verger, sera ouverte du **jeudi 22 février 2024 à 9h00 au lundi 25 mars 2024 à 12h00 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Madame Danielle FAYSSE, urbaniste, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier et sur poste informatique à la mairie de Le Verger située 6 route de Talensac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi - 9h00-12h00 et le mercredi 15h00-18h00 et sur le site internet de la préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre papier ou les adresser, pendant la même période, à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet du courrier ou courriel : Enquête publique Centrale photovoltaïque Le Verger, soit par courrier à la mairie de Le Verger - 6 route de Talensac – 35160 Le Verger, soit par courriel à la préfecture d'Ille-et-Vilaine : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site de la Préfecture : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Les observations doivent être exprimées entre le jeudi 22 février 2024 à 9h00 et le lundi 25 mars 2024 à 12h00 pour être recevables.

La Commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Le Verger située 6 route de Talensac, aux dates suivantes :

- Jeudi 22 février 2024 de 9h00 à 12h00,
- Mercredi 13 mars 2024 de 15h00 à 18h00,
- Lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h00,

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société Brete Sun ISDND, 1 av. de Tizé CS 43603 – 35236 Thorigné-Fouillard, et précisément auprès du chef de projet de développement solaire, M. Loïc MAHOT – e-mail : l.mahot@energiv.fr – téléphone : 07 56 05 45 76.

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de Le Verger et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet, par délégation
le directeur des collectivités territoriales
et de la citoyenneté

Jean-Michel CONAN